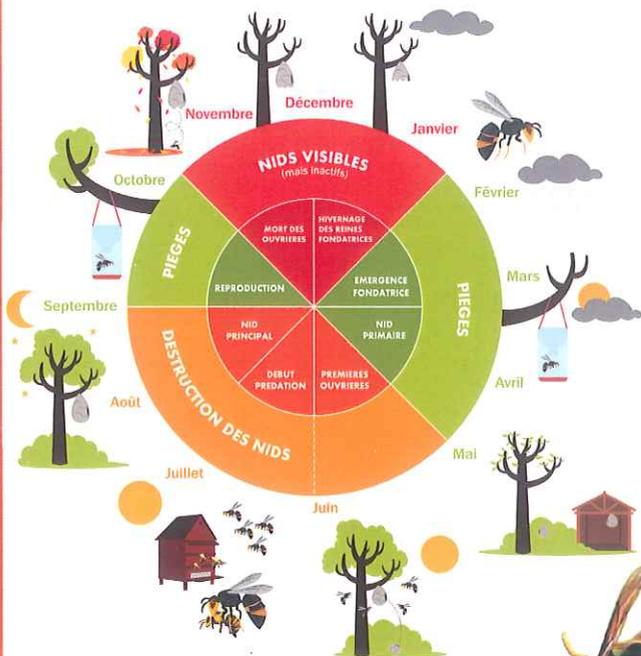


Luttons contre le frelon asiatique et sauvégarçons nos abeilles



Du 1^{er} juin au 30 septembre, le Département de la Charente poursuit son opération de destruction des nids de frelons asiatiques



VOUS AVEZ IDENTIFIÉ UN NID ?

CONTACTEZ LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHARENTE OU VOTRE COMMUNE* POUR SIGNALER LA PRÉSENCE D'UN NID GÊNANT OU DANGEREUX ET FAITES PROCÉDER GRATUITEMENT À SA DESTRUCTION AFIN DE FREINER LA PROLIFÉRATION DE L'ESPÈCE.

(Les frais de destruction sont pris en charge pour les nids situés à moins de 12 mètres de hauteur. Au-delà, ils seront étudiés au cas par cas).

Signalements et renseignements, contactez le Conseil général : 05 16 09 50 21 (prix d'un appel local)

* Pour bénéficier de l'intervention gratuite d'un désinsecteur, votre commune doit avoir adhéré au dispositif. Renseignez-vous auprès de votre mairie

Renseignements complémentaires :

www.cg16.fr

